

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE
d'AUSSAC-VADALLE
CHARENTE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

L'an deux mil douze, le douze avril à dix-huit heures trente le conseil d'administration d'Aussac-Vadalle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard LIOT.

Nombre de Membres :

En exercice	07
Présents	06
Votants	06

Date de convocation du conseil d'administration : 05 avril 2012

Présents: M. LIOT Gérard, Mme COUSSAUD Béatrice, Mme GUILBAUD Marlyse, Mme BIRONNEAU Marylène, Mme LIOT Régine, Mme BRUNET Mireille

Absents : Mme GRZESKIEWIEZ Marie-Hélène,

Madame COUSSAUD a été élue secrétaire de séance

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet du budget primitif pour l'année 2012.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité :

* Adopte le budget primitif pour l'année 2012 pour les montants suivants :

- Section de fonctionnement : 1 748,00 €

* Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le département

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jour que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,

Gérard LIOT